

Budget primitif 2025

Note de présentation brève et synthétique

1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal www.divonne.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget général de la commune est composé du budget principal ainsi que 8 budgets annexes (CCAD, piscine, hippodrome, bois, baux, quartier de la gare, énergie photovoltaïque et l'Aqualienne).

Le budget 2025 a été voté le 19 mars 2025 par le conseil municipal. Il a été élaboré dans un souci constant de répondre aux objectifs fixés par notre programme municipal. Il reflète notre volonté de poursuivre les actions et les projets essentiels pour le développement de notre commune, en tenant compte des priorités et des attentes de nos habitants.

À travers ce budget, nous affirmons notre engagement à maintenir la qualité des services publics, à investir dans l'amélioration de notre cadre de vie, et à favoriser le développement économique local tout en restant fidèles à notre principe de gestion saine et durable.

Il a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 11 février 2025.

2. Budget principal

2.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **27 845 425€€**.

RECETTES

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
013	ATTENUATION DE CHARGES	195 000€	190 000€
70	PRODUITS DES SERVICES	1 225 104€	1 162 252€
73	IMPOTS ET TAXES	1 129 487€	1 129 487€
731	FISCALITE LOCALE	19 637 231€	20 434 776€
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 283 500€	4 360 726€
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	372 914€	457 184€
Total des recettes de gestion courante		25 843 236€	27 734 425€
76	PRODUITS FINANCIERS	1 000€	1 000€
77	PRODUITS SPECIFIQUES	15 000€	90 000€
Total des recettes réelles de fonctionnement		25 859 236€	27 825 425€
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0€	20 000€
Total des recettes d'ordre entre section		0€	20 000€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		25 859 236€	27 845 425€

Le produit des services est prévu à hauteur de **1 162 252€**.

Ce produit est constitué principalement des redevances scolaires et périscolaires pour 942 000€ (930 000€ de redevance cantine scolaire et contribution familles au transport collège pour 12 000€).

De la redevance d'occupation du domaine public et du droit de stationnement pour 111 500€.

De la redevance culturelle (médiathèque) pour 15 600 €.

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de **4 360 726€**.

Elles sont composées principalement de :

- La compensation franco-genevoise a été estimée à 3 200 000€,
- Dotation inflation (filet de sécurité) pour un montant de 617 000€,
- Du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (voirie, bâtiments publics) pour 117 284€,
- Participation de la commune de Grilly pour les enfants scolarisés à Divonne pour 80 000€,
- Participation de la commune de Gex pour convention « Petites Villes de Demain »,
- Dotation pour les titres sécurisés pour un montant de 17 500€.

Les revenus des immeubles sont prévus à hauteur de 361 584€. Il s'agit principalement des loyers + remboursement de charges des logements communaux, la location du bâtiment gendarmerie et des loyers de la maison de santé.

Les impôts et taxes (sauf 731) s'élèveront à **1 129 487€**.

Ce poste est en augmentation et correspond à l'attribution du montant de la compensation de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'au reversement de prélèvement sur les jeux.

La fiscalité locale est prévue à hauteur de **20 434 776€**.

Ils se décomposent principalement comme suit :

-) été profondément remanié, il est composé aujourd’hui du produit de
 - *La taxe d’habitation sur les résidences secondaires (16,11%)*
 - *Majoration de la cotisation sur les résidences secondaires (+60%) qui a été instaurée au 01.01.2024*
 - *La taxe foncière sur les propriétés bâties (28,39%)*
 - *La taxe foncière sur les propriétés non bâties (94,28%)*
 - *La dotation de l’état qui garantit à la commune le montant du produit de taxe d’habitation antérieur.*

Les valeurs locatives sont revalorisées de 1.7% en 2025 puisque ce taux est calculé en partie sur l’inflation.

- De la taxe de séjour pour 380 000€
- Des droits de place (marchés hebdomadaires) et food trucks pour 190 842€.
- De de la taxe sur la consommation finale d’électricité estimée à 318 000€
- Du produit des jeux estimé à 5 700 000€.
- De la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui devrait s’établir à 1 300 000€.

Les atténuations de charges sont prévues à hauteur de **190 000€**.

Elles correspondent pour l’essentiel aux remboursements d’indemnités journalières ou du traitement des agents communaux, aux remboursements de charges sociales sur les mises à disposition de personnel, du remboursement du capital décès (60 000€) ainsi que la participation du personnel à 40 % des tickets restaurant (130 000€). Montant en augmentation.

Les produits financiers et spécifiques sont prévus à hauteur de **91 000€**.

Le chapitre des produits spécifiques est forte augmentation à la suite d’un remboursement de plusieurs avoirs de Total Energie.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s’élèvent à **27 845 425€**

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 659 515€	8 312 684€
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 135 543€	8 703 000€
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 903 675€	2 303 675€
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 121 635€	4 763 614€
Total des dépenses de gestion courante		23 820 368€	24 082 973€
66	CHARGES FINANCIERES	188 809€	194 976€
67	CHARGES SPECIFIQUES	10 000€	10 000€
68	DOTATIONS PROVISIONS	0€	30 000€
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 019 177€	24 317 949€

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	720 059€	2 227 476€
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 120 000€	1 300 000€
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 840 059€	3 527 476€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		25 859 236€	27 845 425€

Les charges à caractère général progressent sur l'exercice 2025 à hauteur de **8 312 684€** avec une baisse de l'électricité (- 899 000€), des contrats de prestations de service (- 630 670 €) avec la nouvelle délégation de service public pour le périscolaire.

Les charges de personnel s'établissent à **8 703 000€**.

Un poste en augmentation par rapport aux prévisions de l'exercice précédent et qui tient compte :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents. Le GVT est déterminé en fonction des règles d'avancement déterminées par la collectivité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne, etc.) ;
- Les frais d'assurance du personnel pour les risques statutaires (maladie, accident du travail, etc.).
- Les postes créés en 2024 notamment le poste de Directeur des ressources humaines et de celui de chargé des projets et de l'inclusion ainsi que le project manager. La poursuite du travail pour renforcer l'attractivité de la collectivité.

Des nouvelles mesures issues de la loi de finances portant sur :

- La revalorisation de la cotisation employeur à la CNRACL, le taux passera de 31.65% à 43.65% sur les exercices 2025-2028. Pour l'année 2025, le taux est porté à 34.65%, l'impact financier est de 136 000 euros sur ce budget
- La baisse de prise en charge du traitement du salaire des agents en arrêt maladie passant de 100% à 90%.

Les atténuations de produits sont constituées du reversement de produits et aux fonds de péréquation à l'Etat pour **2 303 675€**.

- Le reversement au titre du FNGIR est stable : 1 228 675€,
- Le montant prévisionnel du FPIC est prévu pour 290 000€,
- Le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants à charge de la commune pour 50 000€,
- La taxe de séjour perçue est reversée en totalité à l'office de tourisme pour un montant estimé à 380 000€
- Le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) estimé à 340 000€.

Les charges de gestion courante s'élèvent à **4 763 614€**. Les crédits prévisionnels sont en baisse par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par une participation moins importante au budget annexe aménagement du quartier de la gare.

La participation (subvention d'équilibre) aux budgets annexes s'élève 3 095 489€ décomposée comme suit :

- Budget CCAD 1 334 437€ (1 339 782€ en 2024)
- Budget piscine 869 963€ (683 782€ en 2024)
- Budget hippodrome 278 512€ (283 100€ en 2024)
- Budget Gare 612 577€ (1 014 544€ en 2024)

Les participations au budget CCAD et de l'aménagement de l'Eco Quartier de la gare sont en progression notamment en raison de crédits affectés à l'investissement pour le CCAD et à la prolongation d'un portage pour le budget gare.

- Le versement des indemnités aux élus pour 195 000€
- Le contingent au service incendie pour 251 605€
- La subvention au CCAS qui s'élève à 198 000€
- Les subventions aux associations et à l'OGEC pour 481 720€
- Une subvention de 482 000€ pour l'EPIC Office de tourisme.

Les charges financières sont prévues à hauteur de **194 976€**

Ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette.

Au 31/12/2025, la dette du budget principal s'établira à 12,17 M€.

Les charges spécifiques pour **10 000€** : Provision pour annulation de titre.

Les dotations aux provisions pour **30 000€**.

Virement à l'investissement : **2 227 476€** sont dégagés pour financer les opérations d'investissement.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections : **1 300 000€**. Ce chapitre retrace l'autofinancement obligatoire de la section de fonctionnement avec les dotations aux amortissements.

2.2 Section d'investissement

RECETTES

Les recettes s'élèvent à **4 984 737€**.

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 236 909€	362 313€
Total des recettes d'équipement		1 236 909€	362 313€
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	691 600€	989 948€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 155 000€	5 000€
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	850 000€	0€
Total des recettes financières		2 696 600€	994 948€
Total des recettes réelles d'investissement		3 933 509€	1 357 261€
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	720 059€	2 227 476€
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 120 000€	1 300 000€
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000€	100 000€
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 940 059€	3 627 476€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 873 568€	4 984 737€

Elles sont constituées :

- **De la dotation aux amortissements** : 1 300 000€
- **Du FCTVA** : 764 948€
- **De la Taxe d'aménagement** : 225 000€
- **Des subventions** : 362 313
- **Du virement de la section de fonctionnement** : 2 227 476€
- **Des opérations patrimoniales** : écritures comptables d'intégration de cessions pour 100 000€

DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **4 984 737€**.

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	215 000€	134 080€
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	544 000€	380 000€
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 841 950€	1 772 180€
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 193 918€	550 000€
OP 206	AMENAGEMENT RUE MT MUSSY RD D'ARBERE	425 000€	0€
OP 208	AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE	0€	48 675€
OP 209	RENOVATION SALLE DU NAUTIQUE	70 000€	450 000€
OP 210	RENOVATION ECOLE PRIMAIRE CENTRE	100 000€	0€
Total des dépenses d'équipement		4 389 868€	3 334 935€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 283 700€	1 433 802€
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000€	96 000€
Total des dépenses financières		1 383 700€	1 529 802€
Total des dépenses réelles d'investissement		5 773 568€	4 864 737€
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0€	20 000€
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000€	100 000€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 873 568€	4 984 737€

Les dépenses (chapitres 20 au 23) qui ont pour résultat l'entrée d'un bien destiné à rester durablement dans le patrimoine de la commune sont les dépenses d'équipement pour 4 389 868€.

Elles sont constituées principalement de :

- Frais d'insertion : 20 000€ pour les annonces des marchés publics
- Logiciels : 85 000€,
- Provision crédit procédure pour diverses études : 29 080€
- Subvention du Casino : 350 000€
- Plantations : 288 000€ compris une naissance/un arbre depuis 2020,
- Provision pour matériels et mobilier : 67 780€,
- Equipeement Police Municipale : 45 400€ (Gilets pare-balle, Casques, bâtons télescopiques, Armoire et piste routière),
- Travaux de sécurisation de la clôture de la Gendarmerie : 100 000€,
- Renouvellement matériel informatique : 110 000€,
- Renouvellement matériel informatique dans les écoles : 82 000€,
- Matériel de téléphonie : 12 000€,
- Système de surveillance par caméra des dépôts sauvages de déchets : 65 000€,

- Provision pour matériels, outillages et véhicules : 350 000€,
- Bornes de recharge électrique : 50 000€,
- Grosses réparations de chauffage dans les bâtiments communaux : 50 000€,
- Panneaux d'exposition : 3 000€,
- Provision pour le renouvellement du matériel pour le service logistique et manifestation : 30 000€,
- Matériel pour le service communication : 47 000€,
- Travaux dans les écoles (Mise en de stores + Bungalows) : 155 000€,
- Jeux d'enfants : 11 000€,
- Abris bus et vélos : 84 000€,
- Aménagement d'un nouveau jardin du souvenir : 15 000€,
- Abris Tir à l'arc : 25 000€,
- Travaux dans le bâtiment du centre technique municipal : 40 000€,
- Foncier : Frais de notaires à la suite de cessions à l'euro symbolique : 20 000€,
- Voirie – modes doux (marché à bon de commande) : 400 000€,
- Travaux sur l'éclairage public : 35 000€,
- Mise en accessibilité des bâtiment communaux : 65 000€,
- Mise en conformité PPRI : 50 000€.

Les dépenses financières s'élèvent à 1 529 802€, dont le principal poste est :

- **Le remboursement de la dette** à hauteur de 1 433 802€.
- **Dépôts et cautionnement reçus** pour 5 000€
- **Le remboursement de l'annuité de portage des acquisitions portée par l'EPF** pour un montant 96 000€.

Les dépenses d'ordre d'investissement qui se déclinent comme suit :

Les opérations d'ordre transfert en section : 20 000€ (Amortissement des subventions reçues sur des biens amortissables)

Les opérations patrimoniales : 100 000€

3. Les budgets annexes

CCAD (Esplanade du lac)

(en €)	BP 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	1 940 582€	1 903 837€
Dont subvention d'équilibre	1 339 782€	1 334 437€
Dépenses de fonctionnement	1 940 582€	1 903 837€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	467 896€	287 657€
Dépenses d'investissement	467 896€	287 657€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 1 903 837€ en fonctionnement et 287 657€ en investissement. Une provision de 225 000€ est constituée pour des dépenses d'équipement d'éclairage espace de travail, gradateurs, mobilier, vidéo projecteur et d'un système wifi ainsi qu'une création de bulle à la billetterie.

La subvention d'équilibre du budget général est en légère baisse. L'annuité de la dette s'élèvera à 62 665€ (dernière échéance).

Aménagement du quartier de la gare

(en €)	BP 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	1 057 950€	660 842€
Dont subvention équilibre	1 014 544€	612 577€
Dépenses de fonctionnement	1 057 950€	660 842€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	928 000€	515 623€
Dépenses d'investissement	928 000€	515 623€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 660 842€ en fonctionnement et 515 623€ en investissement. Les dépenses sont en baisse. La section d'investissement prend en compte les annuités de portage des acquisitions portées par l'EPF. La subvention d'équilibre prend en compte le financement de la section d'investissement.

Bois et forêts

(en €)	BP 2025	BP 2025
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	72 600€	48 603€
Dépenses de fonctionnement	72 600€	48 603€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	22 000€	8 010€
Dépenses d'investissement	22 000€	8 010€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 48 603€ en fonctionnement et 8 010€ en investissement.

Un budget en baisse par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice précédent notamment sur le poste entretien bois et forêt. Le produit de vente de coupes de bois est prévu à hauteur de 41 000€. En investissement, sont inscrits la fourniture et pose de panneaux à l'entrée de la forêt.

Baux et concessions

(en €)	BP 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	75 578€	89 211€
Dépenses de fonctionnement	75 578€	89 211€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	20 704€	20 800€
Dépenses d'investissement	20 704€	20 800€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 89 211€ en fonctionnement et 20 800€ en investissement. Le produit issu des baux et concessions (poste, camping, mini-golf) est stable et permet de reverser un excédent de 50 000€ au budget principal.

Activité loisirs équestres et golf de l'hippodrome

(en €)	BP 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	318 700€	329 512€
Dont subvention équilibre	283 100€	278 512€
Dépenses de fonctionnement	318 700€	329 512€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	60 000€	70 000€
Dépenses d'investissement	60 000€	70 000€

Ce budget retrace l'ensemble des dépenses liées à l'entretien du site de l'hippodrome et aux paiements des taxes foncières ainsi que les revenus de location du centre équestre et du golf. Des travaux d'investissement sont prévus pour l'amélioration du site. La subvention d'équilibre du budget général est en baisse.

Piscine / plage

(en €)	BP 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	979 382€	1 152 342€
Dont subvention équilibre	683 782€	869 963€
Dépenses de fonctionnement	979 382€	1 152 342€
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	170 000€	350 000€
Dépenses d'investissement	170 000€	350 000€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 1 152 342€ en fonctionnement et 350 000€ en investissement.

Les charges à caractère général constatent des dépenses liées à l'entretien du site, le marché de service pour l'exploitation du centre nautique ainsi que les taxes foncières. La subvention d'équilibre est estimée à 869 963€ qui est en augmentation. Des crédits pour des travaux d'investissement sont prévus à hauteur de 300 000€ et une étude de faisabilité sur la rénovation du centre nautique pour un montant de 50 000€.

ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

<i>(en €)</i>	BP 2025
FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	30 000€
Dépenses de fonctionnement	30 000€
INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	10 000€
Dépenses d'investissement	10 000€

Les prévisions budgétaires s'élèveront à 30 000€ en fonctionnement et 10 000€ en investissement. Les produits des services recouvrent les recettes liées à la vente de l'électricité.

AQUALIENNE

<i>(en €)</i>	BP 2025
FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	50 000€
Dépenses de fonctionnement	50 000€
INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	20 000€
Dépenses d'investissement	20 000€

Les charges à caractère général constatent des dépenses liées à l'entretien de l'aqualienne et de sa taxe foncière. Les produits des services recouvrent les recettes liées à la vente de l'électricité.